

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-60

COMMANDE PUBLIQUE

- Travaux d'entretien et petits travaux neufs dans les bâtiments appartenant à la Ville de Roanne - Année 2023 à 2026
- Marchés à procédure adaptée passés avec les sociétés MATTANA et ENTREPRISE DE CARRELAGE ET REVETEMENT

La Ville de Roanne a lancé un marché à procédure adaptée pour la passation d'un accord cadre à bons de commande, en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique, dont l'objet porte sur les travaux d'entretien et petits travaux neufs dans ses bâtiments (années 2023 à 2026).

Cette consultation se décompose en 2 lots, pour un montant maximum annuel de 350 000 € H.T., détaillés ci-dessous :

- lot n°1A : Gros œuvre - Maximum 250 000 € H.T.
- lot n°1B : Carrelage, faïence - Maximum 100 000 € H.T.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 12 décembre 2022 au BOAMP et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Les offres étaient à remettre, au plus tard, pour le 18 janvier 2023 à 12 heures.

Pendant la consultation, 5 dossiers ont été retirés. Au terme de celle-ci, 1 candidat a déposé un pli dans les délais :

1- MATTANA – 42 RIORGES

Il a été procédé à l'ouverture des plis, à la vérification administrative ainsi qu'à l'analyse des références des candidats par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 19 janvier 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230608-DEC202360-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023

Affichage : 08/06/2023

Aucune offre n'ayant été déposée pour le lot 1B, celui-ci a été déclaré infructueux et une consultation à guichet restreint a été faite auprès des entreprises suivantes :

- GOSETTO FRERES,
- ENTREPRISE DE CARRELAGE ET REVÊTEMENT,
- ARCHIMBAUB CONSTRUCTION.

Au terme de la consultation à guichet restreint, 1 offre a été remise :

1- ENTREPRISE DE CARRELAGE ET REVÊTEMENT (42 – ROANNE)

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

- 1°) Prix des travaux : 50 % - notation sur 50 points
- 2°) Valeur technique : 50 % - notation sur 50 points

Vu les rapports d'analyses des offres annexés à la présente Décision, les offres des entreprises suivantes ont été classées comme offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot n°1A : MATTANA pour un montant maximum annuel de 250 000 € H.T.,
- Lot n°1B : ENTREPRISE DE CARRELAGE ET REVÊTEMENT pour un montant annuel de 100 000 € H.T.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses, les entreprises citées ci-dessus ;
- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à 2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets investissement et fonctionnement.

ROANNE, le - 8 JUIN 2023

Le Maire,

Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230608-DEC202360-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023

Affichage : 08/06/2023

Rapport à l'attention de Monsieur le Maire
Sous-couvert de Monsieur le Directeur Général des Services

Objet : Rapport d'analyse des offres – Travaux d'entretien et petits travaux neufs dans les bâtiments appartenant à la ville de Roanne – Année 2023 à 2026

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Ville de Roanne a lancé un marché à procédure adaptée, en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, lié aux travaux d'entretien et petits travaux neufs dans les bâtiments appartenant à la ville de Roanne, années 2023 à 2026.

Cette consultation se décompose en 2 lots, pour un montant maximum annuel de 350 000 € H.T., détaillés ci-dessous :

- lot n°1A : Gros œuvre - Maximum 250 000 € H.T.
- lot n°1B : Carrelage, faïence - Maximum 100 000 € H.T.

Aucune variante n'était autorisée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 12 Décembre 2022 au BOAMP et mis en ligne sur le site internet de la Ville de Roanne.

Les offres étaient à remettre, au plus tard, pour le 18 Janvier 2023 à 12 heures.

II – DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

Pendant la consultation, 5 dossiers ont été retirés. Au terme de celle-ci, 1 candidat a déposé un pli dans les délais.

Il a été procédé à l'ouverture des plis, à la vérification administrative ainsi qu'à l'analyse des références des candidats par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le Jeudi 19 Janvier 2023.

A l'issue de cette vérification, les candidats ci-dessous ont été admis à présenter une offre :

- 1- MATTANA – 42 RIORGES

III – RAPPEL DES CRITÈRES

Les critères de jugement des offres sont :

A. Prix des travaux : 50 % - notation sur 50 points

Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtiendra la note de 50. Les autres offres de prix seront notées de la manière suivante : Meilleure offre de prix multipliée par 50, et le résultat sera divisé par le prix considéré.

B. Valeur technique : 50 % - notation sur 50 points

La valeur technique, notée sur la base de 50, sera appréciée à partir du mémoire technique détaillant la méthodologie établie par l'entrepreneur et joint à son offre.

Le jugement de ce critère ne s'établira que sur les seuls éléments ayant un lien direct avec le lot.

Ce mémoire technique portera notamment sur les points suivants :

- Délais maximum d'intervention (noté sur tableau joint à l'Acte d'Engagement à remplir par le candidat) (20 points)

Le candidat présentant le meilleur délai obtiendra la note de 20. Les autres offres de délai seront notées de la manière suivante : Meilleure offre de délai multipliée par 20, et le résultat sera divisé par le délai considéré.

- Moyens humains et identification des personnes intervenant sur le chantier (qualification professionnelle, nombre de personnes dédiés potentiellement au marché ...) (10 points)

- Moyens techniques (organisation des délais, gestion des demandes, propositions d'organisation pour optimiser les déplacements liés aux interventions ...) (10 points)

- Prise en compte du développement durable (Labellisation environnementale - écolabels, normes NF,...) (10 points)

Pour les critères 2 (non compris le sous critère délais maximum d'intervention) l'attribution des points se fera comme suit :

- note maximum : offre parfaitement adaptée au cahier des charges et/ou présentant des avantages supplémentaires

- 75 % de la note maximum : offre adaptée, répondant en tous points au cahier des charges sans avantages particuliers

- 50% de la note maximum : offre partiellement adaptée répondant au cahier des charges mais présentant des lacunes sur certains points

- 25 % : offre peu adaptée, répondant de façon insuffisante au cahier des charges

- 0 : absence de réponse sur le critère ou sous-critère.

IV – ANALYSE DES OFFRES

A. Pour le lot n°1A : GROS ŒUVRE

1 - Prix des travaux : 50 % – notation sur 50 points

N° PLI	Candidat	Montant offre H.T	Note sur 50
1	MATTANA	127 102.58 €	50

Commentaires :

L'entreprise MATTANA est la seule à répondre. Le montant de son offre au niveau des prix unitaires est de 46% supérieure au marché précédent. Elle tient compte sans doute des augmentations dues à l'inflation.

2 – Valeur technique : 50 % – notation sur 50 points

N° Pli	Candidat	Délai d'urgence (20 pts)	Moyens humains (10 pts)	Moyens techniques (10 pts)	Prise en compte dev.durable (10 pts)	Note sur 50
1	MATTANA	10	7.5	7.5	5	30

Commentaires :

L'entreprise propose un délai pour les prestations courantes d'un mois et de trois jours pour les urgences. Le délai pour les urgences est un peu élevé.

MATTANA a les moyens humains et techniques pour répondre à tous nos besoins.

Concernant la prise en compte du développement durable MATTANA trie ses déchets, il n'y a pas d'effort particulier sur le déplacement des véhicules.

CLASSEMENT FINAL lot 1

Classement	Candidat	Note prix	Note valeur technique	Note totale
1	MATTANA	50	30	80

Commentaires :

Au regard de l'analyse précédemment exposée, il est proposé à la Commission d'Examen des Marchés de retenir l'entreprise **MATTANA** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230608-DEC202360-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023
Affichage : 08/06/2023

B. Pour le lot n°1B : CARRELAGE, FAÏENCE

Aucune offre n'ayant été déposée, ce lot a été déclaré infructueux.
Une consultation à guichet restreint est en cours.

RÉCAPITULATIF

Lot	Attributaire	Montant maximum annuel (en HT)
Lot n°1A Gros œuvre	MATTANA	250 000 €
Lot n°1B Carrelage, faïence	Lot infructueux	
TOTAL		250 000 €

Le Chargé d'Opérations en charge du dossier


Eric SOTTON

Rapport à l'attention de Monsieur le Maire
Sous-couvert de Monsieur le Directeur Général des Services

Objet : Rapport d'analyse des offres – Travaux d'entretien et petits travaux neufs dans les bâtiments appartenant à la ville de Roanne – Année 2023 à 2026 – Lot 1B : Carrelage, faïence

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Ville de Roanne a lancé un marché à procédure adaptée, en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, lié aux travaux d'entretien et petits travaux neufs dans les bâtiments appartenant à la ville de Roanne, années 2023 à 2026.

Aucune offre n'ayant été déposée pour le lot 1B : carrelage, faïence, ce lot a été déclaré infructueux et une consultation à guichet restreint a été faite auprès des entreprises suivantes :

- GOSETTO FRERES,
- ENTREPRISE DE CARRELAGE ET REVÊTEMENT,
- ARCHIMBAUB CONSTRUCTION.

Au terme de la consultation, 1 offre a été remise :

- ENTREPRISE DE CARRELAGE ET REVÊTEMENT (42 – ROANNE)

II – RAPPEL DES CRITÈRES

Les critères de jugement des offres sont :

A. Prix des travaux : 50 % - notation sur 50 points

Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtiendra la note de 50. Les autres offres de prix seront notées de la manière suivante : Meilleure offre de prix multipliée par 50, et le résultat sera divisé par le prix considéré.

B. Valeur technique : 50 % - notation sur 50 points

La valeur technique, notée sur la base de 50, sera appréciée à partir du mémoire technique détaillant la méthodologie établie par l'entrepreneur et joint à son offre.

Le jugement de ce critère ne s'établira que sur les seuls éléments ayant un lien direct avec le lot.

Ce mémoire technique portera notamment sur les points suivants :

- Délais maximum d'intervention (noté sur tableau joint à l'Acte d'Engagement à remplir par le candidat) (20 points)

Le candidat présentant le meilleur délai obtiendra la note de 20. Les autres offres de délai seront notées de la manière suivante : Meilleure offre de délai multipliée par 20, et le résultat sera divisé par le délai considéré.

- Moyens humains et identification des personnes intervenant sur le chantier (qualification professionnelle, nombre de personnes dédiés potentiellement au marché ...) (10 points)

- Moyens techniques (organisation des délais, gestion des demandes, propositions d'organisation pour optimiser les déplacements liés aux interventions ...) (10 points)

- Prise en compte du développement durable (Labellisation environnementale - écolabels, normes NF,...) (10 points)

Pour les critères 2 (non compris le sous critère délais maximum d'intervention) l'attribution des points se fera comme suit :

- note maximum : offre parfaitement adaptée au cahier des charges et/ou présentant des avantages supplémentaires

- 75 % de la note maximum : offre adaptée, répondant en tous points au cahier des charges sans avantages particuliers

- 50% de la note maximum : offre partiellement adaptée répondant au cahier des charges mais présentant des lacunes sur certains points

- 25 % : offre peu adaptée, répondant de façon insuffisante au cahier des charges

- 0 : absence de réponse sur le critère ou sous-critère.

III – ANALYSE DES OFFRES

1 - Prix des travaux : 50 % – notation sur 50 points

Montants à l'ouverture des plis :

N° PLI	Candidat	Montant offre H.T	Note sur 50
1	ECR	26 374.10 €	50

Commentaires :

ECR est le seul à répondre mais les prix affichés sont globalement équivalents au marché précédent voire inférieurs pour certains.

Compte tenu de la conjoncture l'offre est favorable.

2 – Valeur technique : 50 % – notation sur 50 points

N° PII	Candidat	Délai d'urgence (20 pts)	Moyens humains (10 pts)	Moyens techniques (10 pts)	Prise en compte dév.durable (10 pts)	Note sur 50
1	ECR	15	7.5	7.5	5	35

Commentaires :

Pour une urgence ECR peut intervenir dans les 24 H.
Le gérant travaille seul mais il s'engage à prendre un intérimaire en cas de surcharge de travail.
Il dispose de tous les moyens techniques pour répondre à nos besoins.
Concernant le développement durable il possède une benne de recyclage qu'il mène en décharge spécialisée.
En résumé, cette entreprise répond à tous nos critères pour être titulaire du marché.

CLASSEMENT FINAL lot 1B

Classement	Candidat	Note prix	Note valeur technique	Note totale
1	ECR	50	35	85

Commentaires :

Au regard de l'analyse précédemment exposée, il est proposé à la Commission d'Examen des Marchés de retenir l'offre de l'entreprise **ECR** comme offre économiquement la plus avantageuse pour un montant maximum annuel de **100 000,00 € H.T.**

La responsable du Pôle Ingénierie


Céline RODRIGUES

Le chargé d'opération


Eric SOTTON